



# MOUTIER ROZEILLE INFOS

Bulletin d'informations municipales n° 30

Juillet 2018

## Le mot du Maire

*Chers habitantes et habitants de Moutier Rozeille,*

*Comme vous avez pu le constater, les travaux d'extension et de mise aux normes d'accessibilité et de sécurité de notre bâtiment à vocation socioculturelle (salle des fêtes) avancent conformément au planning prévu. Un retard d'un mois est cependant acté pour pallier les conditions hivernales désastreuses et les travaux de désamiantage intégral que nous avons préférés aux techniques d'encapsulation. Les travaux devraient être achevés fin septembre et en comptant le mois nécessaire à la réception et à la levée des réserves ainsi qu'au passage de la commission de sécurité, la salle des fêtes devrait être ouverte au public fin octobre-début novembre. Bien évidemment nous organiserons une visite et partagerons ensuite le verre de l'amitié avec tous les acteurs et les habitants.*

*Concernant l'accessibilité, la commune est sur le point de finaliser les opérations prévues dans le plan triennal sur lequel elle s'était engagée. Des actions mineures, que nous avons prises en considération, sont à poursuivre pour les malentendants et les malvoyants. Quant aux rampes d'accès à l'école et à la cantine, ces acquisitions sont inscrites au budget (achat de rampes amovibles) et reconduites systématiquement. Elles seront débloquées dans l'éventualité où une situation de handicap se présenterait.*

*En attendant l'épilogue judiciaire interminable de notre communauté de communes reporté au mois de décembre et bien que conscient de l'implication et de l'investissement de notre actuel président, je suis sceptique et attentif car je ne partage pas l'intégralité des décisions qui sont prises lors des conseils communautaires :*

- Dans les statuts, les petites communes ne sont pas suffisamment représentées (exemple : pour Moutier Rozeille, un conseiller pour 432 habitants et pour Aubusson, 14 conseillers pour 3 496 habitants, alors que le ratio représentatif serait de 7 !),*
- Les compétences facultatives ou optionnelles auraient pu être restituées aux communes et permettre ainsi des actions locales moins onéreuses avec l'octroi de subventions (exemple : création d'une maison d'assistance maternelle)*
- La création des zones d'activités n'a pas été faite en concertation et en amont (exemple : Les traversées de La Clide et de Côte Ribière regroupent un nombre*

conséquent d'entreprises dont quatre très nouvellement installées et n'ont pas été évoquées lors de cette décision. Les entreprises et la commune ont donc supporté le coût de leurs installations),

- Les charges de **«centralité»**, rabâchées lors des réunions de la commission locale d'évaluation des charges transférées, ne prennent pas en compte les conséquences pour les petites communes possédant une école (nécessité d'un agent technique spécialisé en école maternelle et d'une cantinière, coût des ramassages scolaires...)

- Ces mêmes charges de **«centralité»** ont oublié la commune de Moutier Rozeille qui a détenu une clinique, une maternité et qui détient encore le service d'urgence et une antenne de l'hôpital d'Aubusson, avec à la clé environ 70 décès par an et de nombreux actes d'état civil demandés suite à ces anciennes ou actuelles activités.

- Par contre, les **charges de «décentralité»**, n'ont pas été évoquées (exemples : déplacements vers les médiathèques, vers la piscine, vers le cinéma, vers le théâtre, vers les centres de loisirs, vers les commerces, et aussi **le taux des taxes des ordures ménagères**...).

- Dans le même registre, c'est la non prise en compte des **activités périurbaines**, supportées **par les petites communes**, qui profitent ou profiteront aux «grandes communes» et aux activités touristiques (par exemple pour Moutier Rozeille : l'entretien des chemins de randonnées, la valorisation du site des gorges de la Rozeille, l'acquisition de la tour CATINAUD, l'acquisition du site des fouilles archéologiques de Saint Hilaire, les mesures de conservation du mobilier des fouilles, l'accueil des manifestations sportives locales d'envergure...)

- Et toujours dans le même registre, la grogne montante des **milieux associatifs de proximité** qui ne peuvent survivre que grâce à l'implication des petites communes (prêt gracieux des locaux et du matériel, non contribution aux charges d'électricité et de chauffage, facilitation pour la communication, implication des élus...). Ils ne demandent rien à l'intercommunalité alors que leurs adhérents viennent d'un territoire regroupant plusieurs communes, souvent éloignées de celles détentrices des soi-disant charges de centralité.

Nombre d'associations ont des membres qui ne pourraient se déplacer, et si les prestations communales devaient être facturées à ces associations, celles-ci ne pourraient plus exister,

Alors, je dis « NON ! », il faut **avant tout** revoir notre projet de territoire. C'était la priorité après le cataclysme des fusions imposées, et ensuite redéfinir les compétences dont le transfert sera accepté et acceptable par tous ! Sinon, c'est la disparition programmée des petites communes.

Soyez assurés de mon implication dans le devenir de notre commune et de notre territoire,

Très cordialement,

Votre Maire,

Jean Paul BURJADE

# ***Les travaux prévus pour l'année 2018***

**La poursuite de l'extension et de la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de la salle des fêtes.**

**L'adaptation des postes de travail pour l'accessibilité**

**La sécurisation de l'école**

**L'aide à l'installation de professionnels de santé**

**Les principaux travaux de voirie envisagés et actés concernant :**

- L'accès au cimetière,
- Le chemin des Fontaines dans le bourg,
- Le village de Chauveix
- Le village de Lascaux,
- Le village du Martineix,
- Le village des Bussières,
- L'accès au hameau de « Chez Georget »
- Le village de Forest.

Le coût total des travaux de voirie est estimé à 41 721,06 €TTC, subventionnés à hauteur de 12 168,64 € sur le montant hors taxe.

La liste non exhaustive des autres travaux retenus est :

- L'adaptation du mobilier de la cantine aux enfants
- L'installation de radars pédagogiques à Côte Ribière
- L'aménagement paysager des abords de la salle des fêtes
- Le raccordement de la salle des fêtes aux réseaux
- Le changement du radiateur du logement locatif chemin des Fontaines
- L'achat de panneaux pour la sécurité routière
- La reliure des derniers registres d'état civil
- L'achat du module COMEDEC (dématérialisation de l'état civil)
- L'installation d'un coffret électrique sur la place de l'église
- L'acquisition de nouvelles étagères pour notre salle d'archives
- La ventilation du secrétariat de mairie et de la salle de sieste de l'école
- Le changement des radiateurs de l'église...

Le coût total de ces travaux ne pourra dépasser l'enveloppe inscrite au budget.

# Conseil municipal du mercredi 15 mars 2018

## 1) Acceptation du transfert des biens de section :

Après échange, le conseil municipal décide d'accepter le transfert des biens des sections dont la majorité des habitants réels nous a fait parvenir une attestation. Deux villages ne sont donc pas concernés, il s'agit des villages de Busserette et de Lascaux.

Contrairement aux rumeurs colportées, l'acceptation du transfert des biens de section n'a pas pour objectif de renflouer les caisses de la commune. La procédure est très longue (1 an pour l'arrêté préfectoral et 4 ans pour la pleine possession).

L'objectif est et reste de pouvoir faciliter la vie des habitants pour les questions d'assainissement, d'entretien, et de conservation du petit patrimoine.

## 2) Point sur les dossiers DETR 2018 :

	MONTANT HT	% DETR	DETR	AUTO FINANCEMENT	TVA
<b>1 VOIRIE</b>	34 767,55 €	35%	12 168,64 €	22 598,91 €	6 953,51 €
<b>2 SALLE DES FETES</b>	525 832,42 €	50%	262 916,21 €	262 916,21 €	105 166,48 €
<b>3 ACCESSIBILITE BATIMENTAIRE (4 actions)</b>					
ACTION 1 RAMPE	1 080,00 €	75%	810,00 €	270,00 €	216,00 €
ACTION 2 PLACE	1 705,00 €	75%	1 278,75 €	426,25 €	341,00 €
ACTION 3 PASSAGE	450,00 €	75%	337,50 €	112,50 €	90,00 €
ACTION 4 SANITAIRE	5 116,00 €	100%	5 116,00 €	0,00 €	1 023,20 €
<b>SECURISATION ECOLE</b>	9 171,00 €	80%	7 336,80 €	1 834,20 €	1 834,20 €
<b>AIDE PROFESSIONNEL SANTE (3 actions)</b>					
ACTION 1 VOIRIE	4 448,20 €	35%	1 556,87 €	2 891,33 €	889,64 €
ACTION 2 ASSAINISSEMENT	9 751,22 €	40%	3 900,49 €	5 850,73 €	1 950,24 €
ACTION 3 ECLAIRAGE PUBLIC	2 121,44 €	35%	742,50 €	1 378,94 €	424,29 €
<b>TOTAUX</b>	<b>594 442,83 €</b>		<b>296 163,76 €</b>	<b>298 279,07 €</b>	<b>118 888,57 €</b>

Au bilan, c'est 594 442,83 € d'investissement pour la commune.

Le montant payé en 2017 pour la salle des fêtes étant minime (moins de 18 000 €), il ne figure pas dans le bilan.

L'autofinancement se monte (hors assainissement) à 292 428,34 €

Cet autofinancement sera compensé par un emprunt déjà inscrit de 200 000 € sur 10 ans et par les budgets de 2017 et 2018.

Dans l'attente du versement du versement du FCTVA relatif à la salle des fêtes, il sera nécessaire de prendre un prêt relais d'un an d'environ 100 000 € à 120 000 €.

À noter qu'une subvention, au titre du FSIL, de 30 %, a été demandée pour la deuxième tranche de la salle des fêtes, pour laquelle nous aurons une réponse fin

mai-début juin. Cette subvention hypothétique ne pourra pas être inscrite au budget (montant prévisionnel 67 749,72 €).

Les autres travaux seront bien évidemment très restreints et le budget de fonctionnement sera étroitement surveillé. Pour 2018, ce sera l'indispensable, rien que l'indispensable.

### **3) Réflexion sur les autres projets d'investissement 2018 :**

Le conseil municipal a élaboré une liste non exhaustive des travaux envisageables :

- Ventilation secrétariat de mairie et salle de sieste de l'école
- Changement des radiateurs de l'église
- Installation d'un coffret d'alimentation électrique pour la place
- Achat tables, chaises, chariot chaises et supports pour la salle des fêtes
- Rampe d'accès pliable
- Bâches gravillonnées pour tombes non entretenues
- Remplacement du battant de la cloche 1 de l'église
- Remplacement des moines de la lagune (budget assainissement)
- Radars pédagogiques « Côte Ribière »
- Nettoyeur pour grande surface (salle des fêtes)
- Opération petit patrimoine.....

### **4) Convention sur l'entretien des poteaux et puisards d'incendie :**

Le conseil municipal s'est prononcé en faveur d'un contrat de prestation de services pour l'entretien des poteaux et puisards d'incendie.

Nous avons 16 puisards et 2 poteaux sur toute la commune.

Le montant annuel de la prestation est de 82€ HT par poteau ou bouche d'incendie et de 42€ par puisard.

### **5) Désignation d'un membre au conseil de développement de Creuse Grand Sud :**

Monsieur Paul FABIEN est candidat, il n'y a pas d'autres volontaires sur la commune, aussi le conseil municipal accepte sa candidature.

### **6) Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018 :**

Le conseil municipal, en concertation avec le conseil d'école, décide le maintien de la semaine à 4 jours.



# FÊTE DE MOUTIER ROZEILLE

**SD**  
PRODD

## **RETOUR** **VERS ANNÉES** **LES 80**

**GRAND SPECTACLE DANSANT**

**100% chanté en live**



Retrouvez les plus grands  
succès de ces années là: **LIO**

**G. Montagne** • **J-Luc Lahaye**

**Emile et Image** • **J-J Goldman**

**F. Feldman** • **Desireless** • **J-P Mader**

**Cookie Dingler** • **Bibie** • **Debut de Soires**

**Peter et Sloane** • **Boney M** • **Jeanne Mas**

...

# MOUTIER ROZEILLE

Samedi 21 juillet 2018:

14H00 : Concours de pétanque  
Buvette et restauration sur place



Dimanche 22 juillet 2018:

09H00 : Départ randonnée 10km

13H00 : Repas champêtre

**Tarifs du repas**

Adultes: 19€

Enfants (6 à 12ans): 9€

Vins non compris

(Apéritif, salades diverses, charcuteries, viandes froides, fromages, desserts et café)

15H00 : Répertoire « chansons années 80 » animé par Sébastien et Christophe

## GRATUIT



En continu pendant la fête: attractions diverses, buvette, restauration, promenade en poney pour les enfants, structures gonflables...

Renseignements et réservations avant le 11 juillet **au:**

05 55 66 88 85 ou 05 55 66 84 19

Une organisation de l'Amicale de Moutier Rozeille

## 7) Questions diverses :

- **Adhésion à DORSAL** : Le conseil communautaire a approuvé l'adhésion au syndicat mixte DORSAL. Cette adhésion est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres, donné dans les conditions de majorité qualifiée pour la création de la communauté.
- **Cession d'une parcelle** : Une propriétaire se propose de céder à la commune la parcelle ZY24 située à Lachaud. Dépendance en ruine dont le mur nord est mitoyen. Le conseil municipal propose d'attendre un complément d'information portant sur le souhait du riverain de récupérer la mitoyenneté.
- **AFAFAF** : Procès en appel reporté en mai 2018.
- **Gendarmerie** : Mise en place de l'opération « Sécurité du quotidien »
- **CIM (Centre d'instruction mutualisé)** : Le conseil départemental se propose de créer un CIM pour l'instruction des dossiers d'urbanisme, Les conditions et les modalités ne sont pas encore connues. Le conseil municipal donne un accord de principe afin de pouvoir engager la procédure.

## Conseil municipal du mercredi 11 avril 2018

### 1) Approbation des comptes et affectation des résultats :

Monsieur le maire, après avoir donné lecture des différents comptes et proposé l'affectation des résultats, quitte la salle. Le premier adjoint, fait procéder aux votes. Les comptes de gestion et les comptes administratifs du budget principal et du budget assainissement sont adoptés à l'unanimité ainsi que l'affectation des résultats.

### 2) Vote des taux d'imposition 2018 :

Le Maire propose, comme l'année précédente, de ne pas augmenter les taux d'imposition.

### 3) Vote des subventions 2018 :

Le Maire propose les subventions suivantes, suite à la réunion inter associations du mois de septembre et aux divers courriers parvenus en Mairie et dont il donne lecture :

COOPERATIVE SCOLAIRE : 1000 € 00

(Ce montant pourra être révisé en fonction de la participation effective des enfants de la commune au voyage scolaire).

COMICE AGRICOLE : 221 € 50

AMICALE : 850 € 00



#### 4) Autorisation de contracter un prêt relais en investissement pour le FCTVA :

Le maire propose, comme exposé lors du dernier conseil municipal, de contracter un prêt relais d'un an de 120 000 € pour compenser la TVA de 2018 en investissement, dans l'attente du fonds de compensation de la TVA, versé en 2019.

#### 5) Vote des budgets 2018 :

Le maire souligne, comme chaque année, l'excellent travail de préparation fait par notre secrétaire de mairie.

Cette année, l'effort porte sur l'extension et la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de la salle des fêtes et sur la finalisation de la voirie dans les villages. Le maire donne lecture de la prévision budgétaire et la soumet à l'approbation du conseil.

Le budget principal 2018 s'équilibre pour la section de fonctionnement en recettes et en dépenses à 456 832 € et pour la section d'investissement à 819 605 €.

Le budget assainissement s'équilibre en exploitation à 19 108 € et en investissement à 17 742 €.

## INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE EN 2018 400 767 € 91 TTC

Les travaux et acquisitions prévus sont détaillés en page 3

### LISTE DES EMPRUNTS

OPERATIONS	MONTANT	DURÉE	TAUX	ÉCHÉANCE ANNUELLE	FIN
Travaux AFAP et Voirie	185 000 €	15	2,85 %	15 327,99 €	2029
Murs Ecole et Cimetière	29 500 €	5	2,6 %	6 273,94 €	2017
Réhabilitation de l'ancienne Poste	150 000 €	20	4 %	10 931,32 €	2026
Prêt Achat Maison Chemin Fontaines	55 000 €	15	3,42 %	4 702,56 €	2020
Prêt relais FCTVA	120 000 €	1	0,40 %	120 720,00 €	2019
Extension salle des fêtes	200 000 €	10	1,15 %	21 200,76 €	2028

ETAT DE LA DETTE	2007	2013	2017	2020 (estimation)
OPERATIONS	DETTES	DETTES	DETTES	DETTES
Travaux AFAP et Voirie	0,00 €	0,00 €	153 873,94 €	120 101,71 €
Murs Ecole et Cimetière	0,00 €	23 541,27 €	0,00 €	0,00 €
Réhabilitation de l'ancienne Poste	143 711,32 €	108 761,33 €	80 368,39 €	55 901,97 €
Prêt Achat Maison Chem. Fontaines	49 185,08 €	29 163,67 €	13 353,63 €	0,00 €
Achat Maison et Terrain	13 293,14 €	3 530,38 €	0,00 €	0,00 €
Travaux Mairie	16 301,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prêt relais FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Extension salle des fêtes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €
TOTAL	222 491,02 €	164 996,65 €	247 595,96 €	256 003,68 €

## **6) Demande de dégrèvement partiel d'une facture de redevance d'assainissement :**

Le maire donne lecture d'une demande de dégrèvement partiel d'une facture de redevance d'assainissement.

## **7) Principe d'adhésion au futur centre d'instruction mutualisé (CIM) :**

Pour l'instruction des dossiers d'urbanisme, le conseil départemental propose la création d'un centre d'instruction mutualisé.

## **8) Désignation d'un représentant à la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) :**

Il est proposé de retenir le principe d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune. Il appartient à chaque conseil municipal de désigner, en son sein, ses représentants à la CLECT.

Après échanges, Monsieur Jean Paul BURJADE est désigné comme membre titulaire et Monsieur Lionel CHEMIN comme membre suppléant.

## **9) DETR 2018, îlots centraux directionnels à la Clide :**

Concernant le projet d'aménagement de la traversée de « La Clide », après échange, le dossier DETR sera monté avec la proposition « avec axe » d'un montant de 7 217,39 €.

Cette option sera validée après étude des deux propositions et confirmée lors d'un prochain conseil municipal.

## **10) Questions diverses :**

### ➤ Acquisition d'une portion de voirie communale

Monsieur le maire précise que, s'agissant du domaine public communal, il est nécessaire de se renseigner auprès des services compétents (sous-préfecture) pour savoir si cette démarche relève du conseil municipal ou nécessite une enquête publique. La procédure peut être longue et coûteuse !

### ➤ Affaire « Ancien lotissement » dans le Bourg

La liste, que nous avons conduite, s'est engagée dans son programme à étudier, en priorité, dans le cadre des travaux d'infrastructures, la canalisation des eaux d'écoulement dans le lotissement. Pour mémoire :

- Ce lotissement était du domaine privé
- Le remembrement a permis de pouvoir intervenir en toute légalité
- Des travaux minimes semblent avoir réglé le problème

Le conseil municipal souhaite qu'une issue positive soit trouvée pour clore ce dossier. Aussi, Monsieur le maire propose de rencontrer les personnes concernées pour faire le point sur ce problème récurrent.

## **Conseil municipal du mardi 08 mai 2017**

### **1) Participation financière de la commune au ramassage scolaire :**

Monsieur le maire, après avoir donné lecture d'un message du conseil régional, reçoit l'accord du conseil municipal sur le maintien de la gratuité du ramassage scolaire pour les élèves du RPI domiciliés sur Moutier Rozeille, à savoir la prise en charge par la commune de 45€00 par trimestre et par enfant, soit un coût annuel de 135€00 par enfant pour environ 20 enfants.

Le montant total de 2 700€ est sensiblement identique, en fonction de l'effectif des enfants scolarisés, à celui supporté par la commune les années précédentes.

### **2) Décision modificative budgétaire :**

Monsieur le maire donne lecture d'un courriel envoyé par la trésorerie. Il propose de rajouter cette demande à l'ordre du jour, s'agissant d'une demande de décision modificative budgétaire d'un montant de 0,64 €. Après échange, le conseil municipal accepte de délibérer et valide cette modification.

## **La vie de la commune**

*Depuis le dernier Moutier-Rozeille Infos, nous avons la joie de vous annoncer les mariages de :*

*Monsieur Loreto MAGLIOCCO et Madame Françoise VESVAL, habitants de Côte Ribière, le 05 Août 2017.*

*Monsieur Jean-Louis BAGNÉRIS et Madame Carole CARPENTIER, habitants du Martineix, le 07 Février 2018.*

*Monsieur Didier SIMONET et Madame Elisabeth BOISSIÈRE, habitants de Busserette, le 30 Juin 2018.*

*Nous adressons nos sincères félicitations et tous nos vœux de bonheur à toutes ces familles !*

*Nous déplorons aussi les décès de :*

*Madame Annick NETANGE, propriétaire dans le Bourg, le 13 Janvier 2018.*

*Monsieur Robert CHAMPEAU, habitant de Côte Ribière, le 10 Février 2018.*

*Monsieur Jean LEBRUN, habitant de Forest, le 04 Avril 2018.*

*Madame Paule CLAUDAUD, habitante de Rozeille, le 10 Avril 2018.*

*Madame Marie Jeanne CHAUVEAU, du village de Rozeille, le 15 Avril 2018.*

*Madame Jeannine BEAULATON, habitante de Côte Ribière, le 04 Juin 2018.*

*À leurs familles, nous adressons nos très sincères condoléances.*

# Les associations de la commune

## ❖ *Comité des fêtes de Moutier Rozeille :*

*Contact : La présidente, Madame Marie Claude CASSIER au 05 55 66 84 19*

*Activités à venir :*

*Samedi 21 et Dimanche 22 Juillet 2018 - Fête de Moutier Rozeille*

## ❖ *Les mercredis « Loisirs » - A partir de 14H30*

*Mercredi 12 Septembre 2018*

*Mercredi 10 Octobre 2018*

*Mercredi 24 octobre 2018*

*Mercredi 14 Novembre 2018*

*Mercredi 28 novembre 2018*

*Mercredi 12 Décembre 2018*

## ❖ *Rando nature :*

*Contact : Le président, Monsieur Roland DEUILLARD au 05 55 83 88 45*

*Activités à venir :*

*22 Juillet : Fête de Moutier Rozeille 10km- départ à 09h00 Place de L'Eglise*

*16 Septembre : Bort les Orgues 12km (la journée) - départ 09h00 Place du monument à Felletin (Pique-nique tiré du sac)*

*21 Octobre : Aubusson 16km (la journée) - départ 09h00 Gare routière (Pique-nique tiré du sac)*

*18 Novembre : Peyrat la Nonière 10km - départ 13h30 Gare routière*

*16 Décembre : Moutier Rozeille 9km - départ à 13h30 Place de l'église*

## ❖ *Topgym :*

*Contact : La présidente, Madame Christiane PAULY au 05 55 66 30 35.*

*Les séances ont lieu les lundis et jeudis soir à 18H30 (Hors vacances scolaires).*

*L'ambiance est très conviviale et bien sûr, sportive.*

*Les jeudis sont consacrés à la Gym douce, accessible à tous pour préserver son autonomie et faire des exercices sans douleur.*

*Venez essayer, les premières séances sont offertes.*

## ❖ *Acca :*

*Contact : Le président, Monsieur Jean Claude CLAUDAUD au 05 55 66 36 34*

## ❖ *Parents d'élèves « Chabat d'entra les p'tits loups » :*

*Contact : Le président, Monsieur Francis LEGROS au 05 55 67 16 24*

## **Pour contacter votre maire**

*Sur rendez vous auprès du secrétariat au 05 55 66 13 16*

*Par courriel : [mairie.moutierrozeille@orange.fr](mailto:mairie.moutierrozeille@orange.fr)*

*Site internet : <http://www.moutierrozeille.fr>*